

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Premix MG 20

Date d'impression: 21.01.2015

Code du produit: 1.300.3.71

Page 1 de 5

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Premix MG 20

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	ORCHIDEE S.A.S	
Rue:	72 rue Caroline Follet	
Lieu:	F-F - 80160 CONTY	
Téléphone:	+33 (0)3 22 41 30 89	Téléfax: +33 (0)3 22 41 32 88
e-mail:	contact@orchideefrance.com	
Interlocuteur:	Guillaume GOUTARD	Téléphone: 33 (0)3 22 41 30 89
Internet:	www.orchideefrance.com	

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence: +33 (0)3 22 41 30 89

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Indications de danger: Xn - Nocif

Phrases R:

Nocif en cas d'ingestion.

##### Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Catégories de danger:

Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Mentions de danger:

Nocif en cas d'ingestion.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

éthylène-glycol

Mention d'avertissement: Attention

Pictogrammes: GHS07



##### Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

##### Conseils de prudence

P264	Se laver ... soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P301+P312	EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P330	Rincer la bouche.
P501	Éliminer le contenu/réceptacle dans ....

##### Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Premix MG 20

Date d'impression: 21.01.2015

Code du produit: 1.300.3.71

Page 2 de 5

#### 2.3. Autres dangers

Dans la mousse de produit, une respiration n'est pas possible, danger d'asphyxie!

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

##### Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification selon la directive 67/548/CEE	
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
203-473-3	éthylène-glycol	30 - < 35 %
107-21-1	Xn - Nocif R22	
603-027-00-1	Acute Tox. 4; H302	
220-120-9	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	< 0,1 %
2634-33-5	Xn - Nocif, Xi - Irritant, N - Dangereux pour l'environnement R22-38-41-43-50	
613-088-00-6	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 1); H302 H315 H318 H317 H400	

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Après inhalation

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Des symptômes d'intoxication peuvent apparaître après plusieurs heures; une observation médicale d'au moins 48 h s'impose donc après l'accident.

##### Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

##### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

##### Après ingestion

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyen d'extinction approprié

Le produit est lui-même un produit d'extinction d'incendie

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuel Utiliser une protection respiratoire adéquate

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Premix MG 20

Date d'impression: 21.01.2015

Code du produit: 1.300.3.71

Page 3 de 5

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant un surveillance particulière. Pour recueillir la substance, utiliser un aspirateur industriel agréé. Recueillir dans des récipients fermés et les remettre à une décharge.

### **SECTION 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

##### **Préventions des incendies et explosion**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

#### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

##### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

##### **Indications concernant le stockage en commun**

Température maximale de stockage: 50

Température minimale de stockage: -18

### **SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

#### **8.1. Paramètres de contrôle**

##### **Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
107-21-1	Ethylèneglycol (vapeur)	20	52		VME (8 h)	
		40	104		VLE (15 min)	

#### **8.2. Contrôles de l'exposition**

##### **Contrôles techniques appropriés**

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

##### **Mesures d'hygiène**

Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser.

##### **Protection respiratoire**

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

### **SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

#### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: liquide

Couleur: bleu

pH-Valeur (à 20 °C):

**Testé selon la méthode**  
7.5 - 8.5

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Premix MG 20

Date d'impression: 21.01.2015

Code du produit: 1.300.3.71

Page 4 de 5

**Modification d'état**

Point de fusion:	-20 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
Densité (à 20 °C):	1.09 g/cm <sup>3</sup>
Viscosité cinématique: (à 20 °C)	<20 mm <sup>2</sup> /s
Teneur en solvant:	31.71 %

**9.2. Autres informations**

Teneur en solide:	10.29 %
-------------------	---------

**SECTION 10: Stabilité et réactivité****SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****ETAmél calculé**

ATE (par voie orale) 1588.1 mg/kg

**Toxicité aiguë**

N° CAS	Substance	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
107-21-1	éthylène-glycol					
		par voie orale	ATE	500 mg/kg		
		dermique	DL50	10600 mg/kg	Lapin	GESTIS
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one					
		par voie orale	ATE	500 mg/kg		

**SECTION 12: Informations écologiques****12.3. Potentiel de bioaccumulation****Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
107-21-1	éthylène-glycol	-1,36

**Information supplémentaire**

Un déversement dans une station d'épuration biologique peut perturber, en fonction des conditions locales et des concentrations en présence, l'activité de dégradation des boues activées.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Élimination selon les directives communautaires 75/442/CEE et 91/689/CEE relatives aux déchets et aux déchets dangereux dans les versions respectivement en vigueur.

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Premix MG 20**

Date d'impression: 21.01.2015

Code du produit: 1.300.3.71

Page 5 de 5

**Transport terrestre (ADR/RID)****Autres informations utiles (Transport terrestre)**

Non classé pour ce prestataire de transport.

**Transport fluvial (ADN)****Autres informations utiles (Transport fluvial)**

Non classé pour ce prestataire de transport.

**Transport maritime (IMDG)****Autres informations utiles (Transport maritime)**

Non classé pour ce prestataire de transport.

**Transport aérien (ICAO)****Autres informations utiles (Transport aérien)**

Non classé pour ce prestataire de transport.

**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2010/75/UE (COV): .244 % (2.665 g/l)

2004/42/CE (COV): 32.239 % (351.404 g/l)

**Prescriptions nationales**

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

**SECTION 16: Autres informations****Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)**

- |    |  |
|----|--|
| 22 | Nocif en cas d'ingestion.                                    |
| 38 | Irritant pour la peau.                                       |
| 41 | Risque de lésions oculaires graves.                          |
| 43 | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. |
| 50 | Très toxique pour les organismes aquatiques.                 |

**Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)**

- |        |  |
|--------|--|
| H302   | Nocif en cas d'ingestion.  |
| H315   | Provoque une irritation cutanée.   |
| H317   | Peut provoquer une allergie cutanée.   |
| H318   | Provoque des lésions oculaires graves.   |
| H400   | Très toxique pour les organismes aquatiques.                                   |
| EUH208 | Contient 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. |

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*